

## COMMUNIQUE

### **Notre-Dame de Paris et le droit au logement ... une affaire de construction**

Notre président de la République n'a pas tardé à saisir l'importance politique que prenait l'incendie de Notre-Dame de Paris. S'inspirant de l'Histoire, de l'appel universel des populations étrangères à consoler notre pays, de l'oeuvre de Victor Hugo, cet authentique monument de notre littérature, il a tout simplement annoncé, Jupitérien comme jamais et prenant apparemment peu conseil auprès de personnes qualifiées, vouloir reconstruire, restaurer la cathédrale à l'identique dans les 5 ans à venir.

Parlons donc d'abord de ce monument porté au sommet de l'art gothique pendant ces derniers jours. N'oublions pas pour cela que Notre-Dame, élevée presque comme toutes ses soeurs en un siècle qui inventa l'analogie de la Lumière et de la Raison, malgré le pot-pourri de ses restaurations, est, selon Louise Lefrançois-Pillion (1871-1953) historienne d'art, spécialiste de la sculpture médiévale, y compris avec Viollet-le Duc au XIXème siècle, une « *poursuite toujours déçue de la clarté, et malgré tout elle demeure désespérément sombre* ». Evitons donc toute précipitation dans la remise en état de cette construction après son incendie.

L'histoire ensuite : certes au lendemain de la libération de Paris, solennellement reçus dans la cathédrale avec les chefs de la Résistance, le général De Gaulle et le général Leclerc entonnèrent un « *Magnificat* » repris par la foule, mais 4 mois plus tôt c'était Pétain, accompagné de « *personnalités allemandes* », qu'elle recevait, pompeusement servie par la hiérarchie catholique en majesté.

Par ailleurs quelle outrage facile, pour émouvoir les foules et séduire les riches que de ne voir en Victor Hugo que l'écrivain de « *Notre-Dame de Paris* » publié en 1831 sans jamais, d'ordinaire, évoquer le « *Discours sur la misère* », prononcé en tant que député à l'Assemblée Nationale le 9 juillet 1849 par notre grand homme ... et dramatiquement toujours d'actualité 170 ans après.

Alors parce que nous vivons en PACA dans une région dont l'image se veut celle des vacances, de l'art de vivre, bref celle du bonheur et bien la LDH veut ici rappeler certains points où le bâti n'est pas au service de l'Homme et en tout cas n'en respecte pas les droits. Qu'il est des quartiers dans nos villes, Marseille en étant le plus récent et le plus tragique exemple, où les constructions bien moins vieilles que Notre Dame de Paris, peuvent tuer en s'écroulant sur leurs habitants. Qu'il est des travailleurs provençaux que le seuil de pauvreté réduit à dormir dans leur voiture quand ils en ont une. Que les étrangers, tels les Roms par exemple, qui aspirent à s'intégrer chez nous du fond de leur bidonville ne le peuvent faute de logement d'urgence. Que dans le Var le mouvement associatif réuni à la veille de la fin de la trêve hivernale, réclamait encore pour les plus démunis, les moyens d'éviter les expulsions. Que le comité national de suivi de la loi Dalo (droit au logement opposable) en date de 2007, qui s'est réuni chez nos voisins à Grenoble rappelait que le droit au logement est un droit constitutionnel tel qu'imposé par le préambule de la Constitution de 1946 et s'insurgeait contre les pratiques illégales des pouvoirs publics pour ne pas répondre aux demandes de logement et pour réduire à néant ce droit au logement pour les sans-abri mais aussi en premier lieu, ruiner la fraternité.

Et puisque Emmanuel Macron est si sensible à l'opinion internationale, la plus haute, la plus authentique expression de celle-ci ne s'exprime-t-elle pas de la tribune des Nations-Unis. Alors rappelons qu'il y a peu Mme Leilani Farha, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur le logement convenable, après un long séjour en France, affirmait : « *Je ne vois pas beaucoup de*

*consultation entre le gouvernement et les groupes concernés, qu'il s'agisse des migrants, des femmes victimes de violences, des Roms, des communautés d'origine immigrée, des demandeurs d'asile » et que « de nombreuses personnes n'ont même pas accès aux services d'hébergement d'urgence les plus basiques. » La rapporteuse spéciale de l'ONU a ainsi reconnu, cite un communiqué de la LDH en partenariat avec plusieurs ONG et associations que « les pratiques signalées par les résidents des camps dans les alentours de Calais constituent une violation systématique et flagrante du droit à un logement convenable en vertu du droit international des droits de l'Homme. Elles constituent aussi des violations des droits à la santé, à l'alimentation et à l'intégrité physique ».*

Tout ce qui précède pour dire, qu'un peu moins d'emphase dans cette affaire permettra peut-être à Emmanuel Macron de ne pas oublier d'autres priorités qui concernent la vie, parfois jusqu'à la mort, de beaucoup de nos concitoyens et d'immigrés... et peut-être concèdera-t-il qu'un pourcentage du fonds destiné à Notre-Dame de Paris pourrait parfaitement s'inscrire dans ce que notre histoire a de plus honorable, pourrait faire écho à l'oeuvre de Victor Hugo dans ce qu'elle a de plus généreux et répondre enfin à l'injonction des Nations-Unis concernant un des droits les plus universels depuis l'âge des cavernes, le droit au logement.

Le 20 avril 2019

P/ le Comité régional LDH PACA

Henri ROSSI Délégué régional

comiteregionalpaca@ldh-france.org